

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Préface de La psychologie du combattant et le respect du droit des conflits armés

Basecqz, Nathalie; Remacle, Robert; Warnotte, Pauline

Published in:

La psychologie du combattant et le respect du droit des conflits armés

Publication date:

2018

Document Version

le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Basecqz, N, Remacle, R & Warnotte, P 2018, Préface de La psychologie du combattant et le respect du droit des conflits armés. dans *La psychologie du combattant et le respect du droit des conflits armés: Etude des facteurs pouvant influencer le comportement du combattant au regard du droit international humanitaire*. Presses Universitaires de Namur (PUN), Namur, pp. 5-6.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Préface

L'Association des Anciens de la faculté de droit de Namur (ADANam) organisait, le 5 octobre 2016, une conférence consacrée à la psychologie du combattant et au respect du droit international humanitaire.

Cette conférence a été présentée par Robert Remacle, qui l'a préparée avec Pauline Warnotte. Leurs titres et qualités respectives en font de véritables experts de la matière. En effet, le premier est Colonel d'Aviation, breveté d'état-major et conseiller en droit des conflits armés. Quant à la seconde, elle est juriste spécialisée en droit international humanitaire et droits de l'homme, officier de carrière et conseillère juridique au ministère de la Défense.

C'est en 1992 que, grâce au professeur Jacques Verhaegen, j'ai fait la connaissance du Colonel Remacle. En vingt-cinq ans, ce dernier n'a rien perdu de son dynamisme, s'engageant toujours avec autant de vivacité dans la diffusion des règles de droit international humanitaire. Quant à Pauline Warnotte, c'est en 2010 que je l'ai rencontrée dans le cadre du séminaire à dominante sciences humaines du master de spécialisation en droits de l'homme, organisé conjointement par l'Université de Namur, l'Université catholique de Louvain et l'Université Saint-Louis – Bruxelles. Pauline avait rédigé, sous ma supervision, un excellent travail de fin d'études portant sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées internes, analysant plus spécifiquement la situation au Kosovo. Par la suite, j'ai revu régulièrement Robert Remacle et Pauline Warnotte qui m'ont fait le plaisir de venir présenter à mes étudiants, lors de mon cours de droit humanitaire pénal, les règles régissant la conduite active des hostilités.

La conférence du 5 octobre 2016 organisée à Namur par l'ADANam a été suivie non seulement par les étudiants mais aussi par les collègues de l'Université et de nombreux alumni. La richesse de l'exposé a amené plusieurs participants à s'enquérir de la publication d'un ouvrage sur le sujet passionnant qui leur avait été présenté. Personnellement, il m'est apparu d'emblée que les résultats d'un tel travail de recherche, mené selon une approche originale et pragmatique, méritaient d'être partagés, d'autant que leurs auteurs avaient accepté de s'atteler à ce travail d'écriture.

Le bel ouvrage qu'ils nous livrent nous emmène aux confins du droit des conflits armés et de la psychologie. Il consiste en une étude des facteurs criminogènes pouvant influencer le comportement du combattant au regard du droit international humanitaire. Les auteurs se sont appuyés sur des exercices réalisés avec des officiers à l'Institut Royal Supérieur de Défense depuis 1990. Ils ont veillé à approcher au plus près les réalités concrètes vécues par les militaires.

L'ouvrage est divisé en quatre chapitres. Le premier est consacré aux notions de base et permet d'appréhender les données qui influencent le comportement des combattants au cours d'un conflit armé. Les auteurs rappellent notamment en quoi consiste le phénomène de la guerre, la théorie des « hommes ordinaires » ainsi que

les expériences de Milgram. La question de l'obéissance et de la désobéissance aux ordres dans le cadre de la discipline militaire fait également l'objet d'une analyse minutieuse. L'importance des normes morales et des normes juridiques, de même que de la formation est mise en exergue. Le deuxième chapitre commente les facteurs, tant avant que pendant les opérations militaires, pouvant déclencher la commission de crimes de guerre (le manque d'instruction ou d'expérience, l'indisponibilité des moyens nécessaires, les ordres reçus de l'autorité, l'état de stress, la puissante influence du groupe, la vision de l'ennemi, l'inadaptation des tactiques de combat, ...). Les deux derniers chapitres présentent successivement, dans une perspective historique, quelques infractions graves au droit des conflits armés et les sanctions adoptées au cours de la seconde moitié du vingtième siècle. Les annexes donnent également au lecteur des informations complémentaires intéressantes.

Comme l'écrivait le professeur Verhaegen, évoquant le processus de « l'anesthésie des consciences », les atrocités de la guerre peuvent être « le fait de personnalités parfaitement saines, socialement adaptées, convaincues d'œuvrer de façon adéquate pour un bien supérieur »¹.

L'ouvrage rédigé par Robert Remacle et Pauline Warnotte en fournit une belle démonstration et nous donne l'occasion de poursuivre cette réflexion par un éclairage tenant compte du contexte difficile dans lequel le droit des conflits armés doit être mis en œuvre.

Nathalie COLETTE – BASECQZ

Professeur à l'Université de Namur

Membre du centre de recherche « Vulnérabilités & Sociétés »

Avocat au Barreau du Brabant wallon

¹ J. VERHAEGEN et Ch. HENNAU, *Droit pénal général*, 3^e éd., Bruxelles, Bruylant, 2003, p. 198.